

Compte-rendu de la réunion du CCAS du 20 mars 2025

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS

CCAS de THUREY

Le 20 mars 2025

Vu le code des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq et les vingt mars à quatorze heures, les membres de la commission du CCAS se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 13 mars 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du CCAS :
Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur René ROSAT, Monsieur Gérard MATHEY,
Madame Sandra LANNEAU, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER

Etaient excusées : Madame Marie-Claude DECHAMP

Etaient absents : Madame Maryse COULON, Madame Isabelle REBILLARD, Madame Monique DUMONT

Pouvoir(s) : Madame Marie-Claude DECHAMP donne pouvoir à Monsieur Gérard MATHEY

Secrétaire de séance : Monsieur René ROSAT

1. Approbation du dernier compte rendu du CCAS 2024 du 17 janvier 2025.

Les membres du CCAS approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

2 Délibération 02 2025 : Cession de la parcelle B485 de 626m² à bâtrir.

Les membres du CCAS sont en accord à l'unanimité, pour la cession de la parcelle B485 de 626m² à bâtrir pour 21.00€ le m² soit un total de 13 146.00€ à Monsieur HILL.

Pour : 6 **Contre : 0** **Absent : 0**

3 Délibération 03/2025 : Cession de la parcelle B486 de 607m² à bâtrir.

4. Les membres du CCAS sont en accord à l'unanimité, pour la cession de la parcelle B486 de 607m² à bâtrir pour 21 00€ le m² soit un total de 12 747.00€ à Monsieur BERNARD.

Pour : 6 **Contre : 0** **Absent : 0**

5 Délibération 04/2025 : Vote du Compte de Gestion 2024.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2024, soit :

Investissement Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 0,00€ Dépenses : Prévu : 5 791,08€

RAR : 0.00€ RAR : 0.00€

Réalisé : 0.00€

Réalisé : 1 511.50€

RAR : 0.00€

RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00€

Fonctionnement : -1 792.84€

Résultat global : -4 083.92€

Pour : 5

Contre : 0

Absent : 0

6. Délibération 05_2025 : Vote du Compte Administratif 2024.

Le Maire se retire de la salle de Conseil, Monsieur René ROSAT est élu Président de la séance et met au vote le Compte Administratif 2024.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2024, soit :

Investissement

Dépenses : Prévu : 0.00€
Réalisé : 0.00€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 0.00€
Réalisé : 0.00€
RAR : 0.00€

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 5 791.08€
Réalisé : 3 304.34€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 5 791.08€
Réalisé : 1 511.50€
RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00€

Fonctionnement : -1 792.84€

Résultat global : -4 083.92€

Pour : 4

Contre : 0

Absent : 0

7. Délibération 06_2025 : Vote de l'Affectation des Résultats 2024.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité l'Affectation des Résultats 2024, soit :

- Un déficit de fonctionnement de : 1 792.84€
- Un déficit reporté de : 2 291.08€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 4 083.92€
- Un déficit d'investissement de : 0.00€
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00€
Soit un besoin de financement de 0.00€

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Déficit 4 083.92€

Affectation complémentaire en réserve : 0.00€

Résultat reporté en fonctionnement : 4 083.92€

Résultat d'investissement reporté : Déficit 0.00€

Pour : 5

Contre : 0

Absent : 0

8. Délibération 07_2025 : Vote du Budget Primitif 2025.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2025, soit :

Investissement

Dépenses : 16 499.55€
Recettes : 16 499.55€

Fonctionnement

Dépenses : 9 083.92€
Recettes : 9 083.92€

Pour : 5

Contre : 0

Absent : 0

9. Questions diverses

- Réception des jeunes de 16 ans en 2025 aura lieu le samedi 21 juin 2025 à 11h pour remise d'un cadeau culturel d'une valeur de 50.00€ à valoir au magasin le FORUM à LOUHANS et uniquement aux personnes présentent. Le Crédit Agricole participe à hauteur de 20.00€.
- Repas CCAS : Traiteur de MONTRET reconduit.
- Achat d'une sono es envisagé.

Le membres du CCAS

AUTORISE Monsieur le Président, Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h00.

Le Président, Jean-Michel FROMONT



